



***Sécuriser le foncier agro-pastoral pour la gestion durable des ressources naturelles,  
la sécurité alimentaire et la paix dans les espaces sub-sahariens.***

***Retour sur les conclusions du Colloque régional '***

***Sécurisation du foncier agro-pastoral et la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest et du Centre***

*Bernard Bonnet\*, Léa Graafland\*, Vincent Moutédé-Madji\*\*, Pr. Amane Tatoloum\*\*\**

\* *Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement,*

\*\* *Université de N'Djamena, Tchad,*

\*\*\* *Maître Assistant des Universités du CAMES/ Université de N'Djamena, Tchad.*

La question du foncier agro-pastoral est au cœur de ce triple défi pour les populations des espaces ruraux en Afrique du Centre et de l'Ouest. Comment assurer la sécurité alimentaire, par une gestion durable des ressources naturelles appropriées ou d'usage commun, le tout dans le renforcement des alliances entre communautés et des accords sociaux fonciers permettant de limiter les conflits d'accès à ces ressources ? C'est dans une plus grande sécurisation de l'accès au foncier agro-sylvo-pastoral et hydraulique, que les actions à encourager en faveur d'un développement durable et autonome des systèmes de production doivent s'inscrire. Aujourd'hui, de très nombreuses situations de conflits intercommunautaires sont relatées. Souvent mises en lien direct avec les tensions entre usagers des ressources, à plus ou moins juste titre, ces conflits interrogent de nombreux décideurs et acteurs publics, professionnels et de la société civile.

A l'origine de cette initiative en 2019, la rencontre de Haut Niveau sur la Transhumance apaisée dans le bassin du Lac Tchad, avait souligné l'importance d'organiser une telle rencontre régionale et internationale. Reportée au vu des contraintes sanitaires traversées depuis 2020, les institutions régionales CEDEAO, CEEAC, CILSS et plusieurs partenaires techniques et financiers ont manifesté leur soutien à cette initiative portée par le Ministre de l'Élevage du Tchad. Le Comité Technique Foncier et Développement s'est également engagé à soutenir le secrétariat technique mis en place pour faciliter la préparation de cette rencontre. Un comité scientifique a été mis en place par le Ministre de l'Élevage du Tchad (Ministère de l'Élevage, Plateforme Pastorale du Tchad, AFD, IRD, Comité Technique Foncier et Développement, Université de N'Djamena, IRAM, CIRAD...). Environ 200 participants ont ainsi pu prendre part aux échanges<sup>1</sup> : institutions nationales et régionales de développement rural, responsables d'organisations professionnelles, institutions de recherche, ONG, partenaires au développement...

Pour aborder pleinement les questions soulevées par les analyses présentées dans la note de cadrage du colloque et alimenter de manière concrète les décideurs et responsables des politiques foncières des pays des deux régions, comme des instances sous régionales et des organisations de la société civile

---

<sup>1</sup> Avec le soutien de CEDEAO, CEEAC, CILSS, AFD, UE, BM, GIZ, DDC, CSAO, ENABEL, CILSS, CIRAD, IRD...

concernées, le partage d'expériences et des innovations s'est construit autour de quatre axes principaux d'échanges des connaissances et de propositions d'amélioration des politiques foncières :

1. Processus d'élaboration de politiques foncières légitimes et légalisées ;
2. Statuts des terres agro-pastorales et des communs pastoraux ;
3. Dispositifs de gouvernance responsable du foncier agro-pastoral ;
4. Mécanismes d'information et de défense des droits par les agriculteurs et les éleveurs.

Ces travaux de présentation et d'échanges des travaux ont mobilisés les interventions d'une cinquantaine de chercheurs, praticiens et de représentants des organisations professionnelles et ONG. Au terme de ceux-ci, une déclaration ministérielle a été présentée et discutée pour porter des recommandations stratégiques adressées aux différents acteurs institutionnels de ces deux régions : pouvoirs publics régionaux et nationaux, collectivités locales décentralisées, organisations professionnelles, ONG...

Cette déclaration ainsi que l'ensemble des vidéos des interventions et documents de cadrage préparatoires édités pour ce colloque sont accessibles sur [www.foncier-ndjamena2021.org](http://www.foncier-ndjamena2021.org).

Retenons en particulier ici les considérations partagées par ces acteurs, traduites en recommandations stratégiques aux acteurs, qui devraient entrer pleinement dans les actions promues par la GMV :

- i. les activités agricoles et pastorales sont par nature complémentaires et cette complémentarité est particulièrement à renforcer aujourd'hui au vu des enjeux d'agroécologie, d'adaptation au changement climatique, de sécurité alimentaire et de sécurité des territoires ;
- ii. les complémentarités entre communautés rurales engagées dans les activités agricoles et pastorales nécessitent un usage partagé de la terre et les différents systèmes de production doivent bénéficier d'un accès régulé aux ressources naturelles ;
- iii. les droits d'usage individuel et collectif ainsi que les accords sociaux négociés localement constituent une voie d'avenir pour garantir l'usage partagé, le respect du droit et la représentation des acteurs aux différents échelons, concernant l'utilisation durable de la terre et des ressources naturelles ;
- iv. la sécurisation foncière des activités agro-pastorales nécessite une gouvernance pluri-acteurs et multi-niveaux ;
- v. la question foncière se trouve au centre des défis et enjeux d'accès au droit à l'alimentation et par conséquent, exige impérativement l'élaboration de politiques foncières et de réglementations coordonnées intégrant la sécurisation du foncier agro-pastoral, qui doivent constituer la priorité des États ;
- vi. la mobilité régulée des troupeaux, quelle que soit son amplitude, demeure une nécessité et une alternative viable de gestion optimale des espaces agro-pastoraux sahéliens et ouest et centre africains face à la pression croissante sur les terres agricoles, sur les aires protégées et à l'exacerbation des incertitudes climatiques. Elle doit impérativement être organisée et négociée entre tous les usagers de l'espace et des ressources naturelles des territoires ;
- vii. la cohabitation et la tolérance mutuelle entre éleveurs et agriculteurs, et entre ceux-ci et les autres usagers des ressources naturelles, constituent désormais un impératif au regard des tendances

démographiques, de peuplement et d'urbanisation, et plus largement des tendances sociales, économiques et environnementales ;

- viii. la volonté politique et l'engagement des Hautes Autorités des deux sous-régions d'apporter des réponses fortes et adaptées à la situation actuelle marquée par une dégradation du tissu social, est de plus en plus manifeste et pressante ;
- ix. la corruption et les abus d'autorité contrarient les efforts des Gouvernements et des autres acteurs en matière de gouvernance apaisée, et demeurent des vrais défis qui mettent à rude épreuve la paix sociale en milieu rural ;
- x. l'implication accrue des autorités traditionnelles et des acteurs territoriaux responsables et légitimes constitue un atout dans l'aménagement participatif de l'espace et pour la prévention de l'accapement des terres.

Au terme de ces considérations partagées, les participants ont invité les États des deux sous-régions et leurs partenaires, les organisations professionnelles, les organisations intergouvernementales et les partenaires techniques et financiers, à ***définir et mettre en œuvre des politiques volontaristes et cohérentes de gestion du foncier agro-pastoral essentielles au développement économique équitable et durable, à la viabilité socio-écologique et à la paix.*** Différentes lignes d'actions adressées aux parties prenantes devraient constituer les références aux appuis qui seront désormais engagés avec le soutien de la GMV.

**Parmi celles-ci figurent notamment les recommandations adressées aux Etats appuyés par les organisations professionnelles :**

- élaborer et/ou réviser leur politique foncière en développant des démarches qui associent légalité et légitimité privilégiant le droit négocié et le renforcement de la gouvernance responsable, en s'inspirant des analyses des trajectoires des politiques foncières agro-pastorales présentées par le Comité technique foncier et développement ;
- définir des dispositifs juridiques innovants et performants pour les interventions à venir sur budgets nationaux et/ou extérieurs, en s'appuyant sur les leçons apprises des expériences antérieures, et plus particulièrement assurer l'intégration des différents codes thématiques au sein d'un code rural en mesure de prendre en compte la complexité des interactions spatiales, à l'exemple du processus de construction de la politique foncière du Niger qui s'inscrit dans le renforcement de la trajectoire de sécurisation du foncier agro-pastoral initié depuis 1993 avec le Code Rural du Niger ;
- garantir une participation large, inclusive et éclairée des usagers à l'élaboration de ces politiques à travers l'organisation de concertations multi-acteurs ascendantes avec l'assurance du respect des accords internationaux tels les ODD et les accords sur le changement climatique dans le cadre d'espaces de dialogue impliquant les différents départements sectoriels, les organisations professionnelles et la société civile, comme la Plateforme Pastorale du Tchad par exemple ;
- garantir l'implication des pasteurs dans la gestion des aires protégées et de leurs périphéries, dans le cadre de documents et d'instances participatives d'aménagement et de planification territoriale. Seule une approche participative de gestion des aires protégées qui intègre le pastoralisme (zonages et pratiques), peut concilier développement et conservation de la biodiversité ;

- adapter le statut de terres communes (aires de pâturage, de repos des troupeaux, axes de transhumance, points d'eau, terres salées) pour un meilleur respect du droit d'accès aux ressources communes, et revivifier les règles de vaine pâture par la négociation et les accords sociaux à l'exemple de nombreuses expériences d'accompagnement de la négociation entre les usagers des espaces agro-pastoraux sous la responsabilité des instances foncières et des collectivités locales (Mali, Niger, Mauritanie);
- accorder un budget conséquent aux différents départements impliqués dans le développement pastoral (élevage, aménagement du territoire, agriculture, environnement, hydraulique) pour assurer une viabilité territoriale équitable et durable par la mise en œuvre des orientations de sécurisation foncière ; à l'exemple des travaux engagés au Niger dans l'élaboration et la mise en œuvre de Schémas d'Aménagement Foncier dans la plupart des régions ;
- promouvoir la mise en cohérence transfrontalière des réglementations et des outils administratifs, pour réguler et faciliter la circulation des troupeaux et des productions animales afin de promouvoir les échanges régionaux des excédents locaux, et leurs exportations vers les marchés mondiaux ; à l'instar du travail en cours par la CEDEAO sur l'élaboration d'une stratégie régionale de développement de l'élevage et de sécurisation du pastoralisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Plusieurs pays représentés lors de ce colloque régional ont dessiné leur feuille de route pour l'élaboration d'une politique foncière et sont en train de cheminer dans ce sens, comme la RCA, le Tchad et la Guinée.

... voir la suite de la Déclaration en français et en anglais, ainsi que les présentations des expériences présentations et débattues : [www.foncier-ndjamena2021.org](http://www.foncier-ndjamena2021.org)